



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191114-CONS-AG-19-123
-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 14 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Création d'un nouveau tarif au sein des règles des piscines de la Carbonite et du Fango

L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

PRESENTS : Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un nouveau tarif au sein des régies des piscines de la Carbonite et du Fango

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil du District de Bastia en date du 17 Septembre 1976 portant création de la régie de recettes à la piscine de la Carbonite ;

Vu la délibération du Conseil du District de Bastia en date du 21 janvier 1981 portant création de la régie de recettes à la piscine du Fango ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 novembre 2009, établissant la tarification et les produits de recettes relatifs à l'utilisation des équipements sportifs communautaires ;

Considérant les préconisations du rapport Bayeux en date du mois de juin 2019 portant sur la mise en œuvre d'un projet d'établissement des piscines communautaires et notamment sur la nécessité d'organiser les leçons de natation ou des activités individuelles au sein des piscines ;

Vu la nécessité de créer un tarif applicable à ces activités ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La création d'un tarif applicable pour les leçons de natation ou autres activités individuelles dispensées par la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein des régies des piscines de la Carbonite et du Fango ;

DECIDE

De fixer comme suit le tarif applicable :

- 10€ par leçon ou pour une activité encadrée par la CAB ;
- 90€ l'abonnement à 10 leçons ou activités encadrées par la CAB ;

AUTORISE

Le Président à signer à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI